



AFRIQUE DU SUD

Circuit "l'essentiel"

Du 06 au 17 octobre 2026
12 jours / 9 nuits

à partir de 2430€ / pers
Base 30/34 personnes

Les Points Forts

- ✓ Visite de Soweto
- ✓ Safari 4x4 au Parc Kruger
- ✓ Découverte du Swaziland
- ✓ Route des vins au Cap
- ✓ Excursion au Cap de Bonne Espérance

JOUR 1 : MARSEILLE - JOHANNESBOURG VIA ADDIS ABEBA

Rendez-vous des participants aux différents points de rdv et transfert vers l'aéroport Marseille/Provence. Assistance aux formalités d'enregistrement et d'embarquement avec votre accompagnateur. Vol à destination de Johannesburg, via Addis Abeba, sur la compagnie Ethiopian Airlines. Prestations et nuit à bord.

JOUR 2 : JOHANNESBURG - SOWETO - PRETORIA 150 KM

Arrivée à l'aéroport international de Johannesburg. Accueil par votre guide, puis départ pour la visite de SOWETO (1 heure de route), visite de la maison de Mandela (visite 15 personnes maximum à la fois - durée 30min à 45min). Continuation pour la visite de Pretoria, la capitale administrative du pays. Tour panoramique de la ville. Elle est entourée de collines et renommée pour la palette colorée des arbres et arbustes de ses jardins. Le centre de Pretoria conserve son caractère historique, surtout Church Square, place, autour de laquelle, la ville s'est développée. Le Monument aux Voortrekker (vue extérieure). L'Union Building abrite le siège du gouvernement administratif et les Archives Nationales. Il est composé de plusieurs magnifiques édifices de grès devant lesquels s'étalent jardins et pelouses. Installation à l'hôtel. Dîner restaurant « La Madeleine » (ou similaire). Retour à l'hôtel et nuit.

JOUR 3 : PRETORIA - PILGRIM REST - REGION SABIE 350 KM

Petit déjeuner puis départ pour une nouvelle journée de découverte. Arrêt à CORN & COB où vous déjeunerez à la ferme et où vous découvrirez les belles maisons et l'art des Ndébélés. Les femmes sont revêtues de la traditionnelle couverture colorée des Ndébélés. Continuation vers Pilgrims Rest. Arrêt et visite de cette ville-musée dont les maisons en bois de l'unique rue, restaurées, datent de l'époque des chercheurs d'or à la fin du XIX^{ème} siècle. Installation à l'hôtel. Dîner au restaurant de l'hôtel « Digger's Den *», où une cuisine généreuse de l'époque des pionniers vous sera servie dans une ambiance « ruée vers l'or ». Nuit à l'hôtel.

(*Si le groupe séjourne au Royal Hôtel, sinon déjeuner au Digger's Den et dîner à l'hôtel).

JOUR 4 : REGION SABIE - DRAKENSBERG - BLYDE RIVER CANYON - PARC KRUGER 170 KM

Petit déjeuner, puis, départ à la découverte de cette magnifique région qu'est le Drakensberg. Vous sillonnerez les routes à travers des paysages tourmentés et vous vous arrêterez pour admirer les nombreux sites. Vous verrez le "God's Window" qui offre un panorama grandiose sur toute la vallée et les montagnes environnantes. Arrêt Bourkes Luck Potholes. Déjeuner buffet au restaurant Blydepoort (ou similaire). Puis, vous atteindrez le point le plus spectaculaire du parcours en arrivant à Blyde River Canyon. Continuation vers le Parc Kruger. Installation pour 2 nuits. Dîner et logement.

JOUR 5 : PARC NATIONAL KRUGER

Petit déjeuner tôt le matin ou sous forme panier repas, puis, route vers le parc Kruger, créé en 1898 par le Président Kruger. Il s'étend sur 20.000 km². Il s'agit de la plus grande réserve animalière du pays. Le parc rassemble près de 150 espèces de mammifères, plus de 500 d'oiseaux et plus de 100 de reptiles, où figurent naturellement les « Big Five » mais aussi des zèbres, girafes, crocodiles. Safari en 4x4 dans le parc à la découverte de la faune africaine. Déjeuner dans un des « rest camp » du parc Kruger. Continuation pour votre safari en 4x4. Retour à l'hôtel. Dîner « boma » traditionnel africain autour du feu, sous le ciel étoilé (Selon météo). Nuit à l'hôtel.

JOUR 6 : PARC KRUGER - ESWATINI 260 KM

Petit déjeuner matinal et continuation pour l'Eswatini, petit royaume indépendant, verdoyant et vallonné que l'on surnomme la « Suisse de l'Afrique ». Ce petit état enclavé dans le territoire Sud-Africain, se dénote par son côté montagneux. Il est planté de conifères comme son homologue européen. L'économie du pays est essentiellement fondée sur l'exportation de la canne à sucre et des produits forestiers. Route vers un village Swazi Matsamo (1h30min de route) et visite de ce village. La passion avec laquelle cette communauté vous transmettra leur savoir et leurs pratiques indigènes ne vous laissera pas indifférent. Spectacle de chants et danses. Déjeuner buffet à Matsamo. Vous passerez la frontière et traverserez une région de plaines et de montagnes puis vous continuerez par la "happy valley", nom donné à la région au Sud de Mbabane, vers Manzini. Route vers le nord et arrêt pour visiter une verrerie - 1h30min de route (fermé le samedi et le dimanche, accès uniquement à la boutique). La Ngwenya glass factory rouverte en 1987 propose de voir les souffleurs de verre au travail, fabriquant des articles de table, des vases ou encore des cruches. Cette entreprise a une grande contribution sociale et environnementale car elle recycle le verre usagé et un pourcentage de ses ventes est reversé à un refuge pour éléphants et rhinocéros. Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 7 : ESWATINI - HLUHLUWE 370 KM

Petit déjeuner puis départ pour la visite d'une fabrique traditionnelle de bougies - 45min de route (fermé le samedi et le dimanche, accès uniquement à la boutique) et d'un marché artisanal. Tout l'artisanat Swazi est rassemblé ici, dans une ambiance décontractée. Déjeuner buffet à Nisela Safari's (ou similaire). Ce petit état enclavé dans le territoire Sud-Africain, se dénote par son côté montagneux. Il est planté de conifères comme son homologue européen. L'économie du pays est essentiellement fondée sur l'exportation de la canne à sucre et des produits forestiers. Retour en Afrique du Sud. Formalités aux frontières d'Eswatini et de l'Afrique du Sud (30min de route). Continuation vers le Zoulouland, situé entre la frontière du Transkei au sud et celle du Swaziland au Nord. Découverte de la culture « zoulou ». Installation à l'hôtel « Zulu Nyala Heritage & Safari Lodge » (ou similaire). A la nuit tombante, dîner Boma (grillades) sous les étoiles africaines (si la météo le permet).

Nuit au lodge, en tente.

JOUR 8 : HLUHLUWE - DURBAN - LE CAP

380 KM

Safari en 4X4 dans la réserve de Zulu Nyala (durée +/- 2heures) célèbre pour son exceptionnelle concentration de rhinocéros blancs. Celle-ci couvre près de 24 000 hectares sur un territoire de rivières frangé de palmiers et de collines couvertes de forêts d'acacias. De grands troupeaux d'impalas, de gnous, de zèbres, de buffles, ainsi que des girafes, des léopards, des hyènes et des guépards prospèrent au sein de cette végétation. Retour au lodge et petit déjeuner. Croisière Santa Lucia (1h30min de route). Départ pour la réserve de Sainte Lucie. Vous embarquerez sur un bateau afin d'effectuer une balade sur la réserve faunique de Sainte Lucie, qui regroupe le lac du même nom et un estuaire sinuex qui débouche sur la mer. Vous aurez l'occasion d'observer des crocodiles et des hippopotames, qui s'y multiplient sans retenue depuis qu'ils sont protégés. Déjeuner durant la croisière. Départ vers Durban (2h30mins de route) : une grande ville cosmopolite au climat subtropical. Avec 230 jours de soleil par an et des plages de sable blanc se déroulant à perte de vue, Durban est une importante station balnéaire. Transfert à l'aéroport de Durban pour votre vol à destination du cap. Arrivée au Cap et transfert pour rejoindre votre hôtel pour 3 nuits. Dîner et nuit.

JOUR 9 : LE CAP - ROUTE DES VINS -

LE CAP 205 KM

Petit déjeuner et route vers Franschhoek, le "coin des Français". C'est dans cette très belle vallée, au cœur d'un cirque rocheux, bien protégé du vent, que les Huguenots français commencèrent au XVIIème siècle la culture de la vigne. De génération en génération, les Sud-Africains du Cap sont passés maîtres dans l'élaboration de vins fins dont les cépages furent importés de France. Visite de la ville avec le musée des Huguenots et de la région.

Continuation vers Stellenbosch (1 heure de route via Groot Drakenstein), cité historique fondée en 1679. C'est aussi l'une des premières villes universitaires d'Afrique du Sud avec plus de 20 000 étudiants. Dégustation de vin et déjeuner sur une propriété viticole.

Visite de Stellenbosch, principale ville de la région des vignobles qui comprend aujourd'hui plus de 100 000 hectares de vignes. Les vins du Cap ont acquis depuis longtemps une réputation mondiale. Retour au Cap. Dîner et nuit.

JOUR 10 : LE CAP - PENINSULE - LE CAP 220 KM

Petit déjeuner et départ le long des plages de l'Océan Atlantique pour gagner Hout Bay, petit port de pêche posé dans son fjord comme un paysage de carte postale. Vous embarquerez sur un bateau pour observer Duiker Island, où vivent d'impressionnantes colonies de phoques, le paysage y est sauvage avec ses rochers battus par le vent. Continuation via Simonstown, ville de la Marine Sud-Africaine, les plages de Muizenberg. De Boye's Drive, vous aurez une belle vue panoramique sur tout False Bay. Déjeuner poisson en bord de mer. Continuation de route vers le Cap de Bonne Espérance, extrême pointe sud de la Péninsule du Cap. Montée en funiculaire aller/retour incluse. Retour au Cap. Poursuite pour le Waterfront, un des plus grands ports du pays, comprenant un ensemble de quais, où se côtoient paquebots et navires marchands. La mise en valeur récente des quais a transformé cet endroit en un lieu de détente très agréable, où l'on trouve magasins, bars, restaurants et divers spectacles de rues.

Dîner dans un des restaurants au Waterfront. Retour et nuit à l'hôtel.

JOUR 11 : LE CAP - MARSEILLE 110 KM

Petit déjeuner, puis tour d'orientation de la ville. Fondée en 1652, le Cap, surnommée la Cité Mère, constitue le cœur historique et culturel de l'Afrique du Sud.

Vous verrez le Parlement, la cathédrale St Georges, le château de Bonne Espérance, le City Hall et le quartier malais, ou "Bo-Kaap", qui se distingue par ses mosquées et ses maisons d'une architecture originale mêlant les styles géorgien, hollandais et oriental. Transfert et assistance aux formalités d'enregistrement et envol à 14h35 à destination de Marseille sur vols réguliers Ethiopian via Addis Abeba (22h00-00h05). Dîner et nuit à bord.

JOUR 12 : ARRIVEE MARSEILLE AEROPORT

Petit déjeuner à bord. Arrivée à 06h20 à Marseille et récupération de vos bagages.

Transfert en autocar dans les Bouches du Rhône.

FORMALITÉS:

Passeport en cours de validité obligatoire valable 6 mois après la date retour et posséder 2 pages vierges.

La photocopie de votre passeport en cours de validité est obligatoire au moment de l'inscription.

Les ressortissants étrangers sont priés de contacter leur consulat, ambassade ou autorités compétentes pour accomplir les formalités d'entrée dans le pays de destination qui leur incombent.

Le programme ci-dessus est communiqué à titre indicatif, les jours programmés des excursions pourront être modifiés en fonction des impératifs sur place.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le ramassage en autocar dans les Bouches du Rhône (Arles / Istres / Aix / Aubagne / Marseille)
 L'assistance LMD à l'aéroport le jour du départ
 Le transport aérien MARSEILLE / JOHANNESBURG - CAPE TOWN / MARSEILLE sur vols réguliers Ethiopian
 Les taxes aéroport : 370.03 € à ce jour
 Le vol intérieur DURBAN / LE CAP
 09 nuits en hôtel 3*** en chambres double avec baignoire ou douche
 La pension complète comme mentionné au programme (du dîner du J2 au petit déjeuner du J11, hors boissons)
 Les boissons aux repas (eau ou bière ou soft + thé ou café)
 Une bouteille d'eau par personne et par jour dans le bus
 Toutes les visites / excursions ou entrées selon l'itinéraire
 La safari en 4x4 au Parc Kruger
 Guide accompagnateur parlant français durant tout le circuit (le guide au Nord peut être différent du guide sur Cape Town)
 Autocar climatisé avec chauffeur anglophone
 Port bagages aéroport / hôtels / lodges
 Les taxes (15% à ce jour, pourrait entraîner une variation des prix en cas d'augmentation)
 Les pourboires aux restaurants (environ 25 € par personne)
 Un accompagnateur en chambre individuelle
 L'assurance multirisques AXA (assistance rapatriement, annulation, bagages, interruption de séjour)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 280 € / personne (nombre limité, nous consulter)
 Les options mentionnées au programme
 Les pourboires aux guides et chauffeurs (à votre convenance personnelle mais préconisé) 1.50 € par personne et par jour, pour le guide ; 1 € par personne et par jour, pour le chauffeur ; 2 € par personne, pour les rangers pendant les safaris
 Les boissons autre que celles mentionnées
 Les dépenses à caractère personnel

CONDITIONS DE VENTES

I / Conditions Générales de Vente :

Conformément aux articles 14 et 24 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994, dont le texte est intégralement reproduit en fin de contrat, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article 97 du décret n°94-490 du 15 juin 1994. A défaut de dispositions contraires dans le présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, de programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article 97 du décret n°94-490 du 15 juin 1994. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ ou le cessionnaire seront préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

II – Conditions particulières de vente.

1 / PRIX

Les prix mentionnés dans ce contrat indiquent précisément, pour chaque voyage ou séjour, les prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés ; ils ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport, ainsi que les boissons, pourboires et autres dépenses à caractère personnel au cours du voyage.

Le prix forfaitaire des voyages ou séjours est fixé en fonction de leur durée exacte. Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation à l'aéroport), le jour de retour (jusqu'à l'heure d'arrivée). Ces prix varient notamment selon la période d'exécution du voyage et selon le nombre de participants.

D'une façon générale, l'attention des clients est attirée par le fait que les prix mentionnés ont été établis en fonction de conditions économiques en vigueur au jour du présent contrat et peuvent être révisés pour tenir compte des variations du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ; des redevances et taxes afférents aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissement, d'embarquement, de débarquement dans les ports ou aéroports, des taux de change monétaires appliqués au voyage ou séjour considéré. L'ajustement éventuel se fait entre 45 et 30 jours avant le départ, et ne s'applique que sur la part concernée.

Il est possible d'établir le contrat à prix ferme et définitif, dans la mesure où les prestations, pouvant être réajustées, sont intégralement réglées à la signature du contrat.

En application de l'article 19 de la loi n°92-645 du 13 juillet, au cours des trente jours qui précèdent la date de départ prévue au présent contrat, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

RECLAMATIONS

L'intensité de l'ensemble du trafic oblige les aéroports à étaler les heures de départ et d'arrivée, afin de pouvoir absorber tous les mouvements prévus. Les nombreuses rotations des appareils, et surtout les impératifs de sécurité, peuvent, parfois entraîner certains retards en période de gros trafic. Néanmoins, le retard éventuellement subi ne pourra entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de durée du programme initialement prévu.

Si les horaires subissent un changement de 48h et plus, l'acheteur se réserve le droit d'annuler le voyage.

Par ailleurs, nos prix sont calculés forfaitairement, sur un nombre de nuitées (non de journées), vous pourrez donc être privés de quelques heures de séjour à l'arrivée et au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de libération des chambres, sans avoir pour autant droit à un dédommagement.

Les plateaux repas qui vous sont servis à bord remplacent les repas qui vous auraient été servis dans votre hôtel à la même heure. Aucune demande de remboursement à ce titre ne sera prise en considération, puisque nous réglons à la compagnie aérienne le montant de ces repas.

En raison des aléas toujours possibles, les voyageurs sont avertis que ce qui est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions.

Les fêtes, tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations, dans les pays visités, sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions dont l'organisateur ne peut être tenu pour responsable.

D'autre part, le voyageur ne pourra prétendre à aucun remboursement, s'il est présenté en retard à la convocation à l'aéroport de départ, et n'a pu, de ce fait, effectuer ce voyage.

De même, s'il ne peut présenter les pièces d'identité et visas nécessaires à l'exécution de son voyage.

Par ailleurs, en cours de voyage, les frais supplémentaires occasionnés par la perte de documents (titres de transport ou documents d'identité) sont entièrement à la charge du voyageur (réémission de titres de transport, éventuellement, même à un tarif différent, frais hôteliers si retour retardé...).

Pour toute prestation non conforme au contrat, les réclamations devront être adressées à Le Monde en Direct - Service Groupes, avec les pièces justificatives, 30 jours, au plus tard, après le retour du voyage, par lettre recommandée, avec accusé de réception.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Le Monde en Direct - Service Groupes, titulaire de l'immatriculation n° IM092120012, organisateur, a souscrit un contrat couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle établi conformément aux dispositions de l'article 4b de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992. Ce contrat comporte des garanties au moins équivalentes, en étendue et en montant, à celles prévues par les articles 20 et 25 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

Le Monde en Direct a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de Hiscox Assurances, qui porte le numéro RCPAPST/193 992, adresse : 12 Quai des Queyries 33100 Bordeaux, tel : 0810 50 20 10.

Ce contrat, établi conformément aux dispositions de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 et du décret n°94-490 du 15 juin 1994, et prévoyant les montants suivants :

ü Etendue des garanties : 10 000 000 € dont :

ü tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

FORMALITÉS

Les formalités administratives, nécessaires à la réalisation du voyage, indiquées dans chaque programme, s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française.

Pour les mineurs : pour tout passage d'une frontière, tout mineur, quel que soit son âge, doit obligatoirement être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport à son nom, suivant les destinations. Il est vivement conseillé, aux parents qui l'accompagnent, de se munir du livret de famille.

Si le mineur sort du territoire en compagnie d'une tierce personne, il doit disposer en plus d'une autorisation de sortie du territoire français en cours de validité, délivrée par le commissariat de Police, ou à défaut, par la Mairie.

Le voyageur qui ne peut présenter des documents en règle (titre de transport ou document d'identité correspondant à la législation du pays visité) et ne peut donc effectuer le voyage, ne peut prétendre à aucun remboursement.